

LA COULEUR DANS LA VILLE : DOSAGE ET HARMONIE

Une ville plus belle et plus agréable ! La charte des espaces extérieurs de Villeurbanne « *A nous la belle ville* » en a fait sa priorité. Moins de publicité, des enseignes plus harmonieuses, une réglementation stricte en matière de chantiers et de travaux, la mise en lumière des bâtiments remarquables et bien sûr l'attention portée aux teintes des bâtiments privés et publics grâce aux conseils gratuits d'une coloriste missionnée par la Ville pour étudier les permis de construire et les déclarations de travaux côté couleurs.

Depuis 2001, 1 600 façades (dont celles de nombreux équipements municipaux) ont bénéficié des conseils de la coloriste. Un accompagnement qui a permis de révéler et de redécouvrir l'architecture des bâtiments et d'en souligner les détails.

Rénover la façade de votre logement est une obligation, c'est aussi l'occasion de valoriser votre bien et d'embellir la ville.



Résidence *Le Stadium*
avant et après rénovation
des façades

RENSEIGNEZ-VOUS !

RÉNOVATION DE FAÇADES

Préalablement à tous travaux et afin de prendre rendez-vous avec la coloriste et d'obtenir les autorisations nécessaires, contactez la direction générale du Développement urbain, 1^{er} étage de l'hôtel de ville au 04 26 10 60 52.

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Permanence un mardi sur deux de 9h30 à 12h30 au 1^{er} étage de l'hôtel de ville (direction générale du Développement urbain).

En savoir plus : ALE : 04 37 48 25 90.

"à nous"
la belle ville"



© CONCEPTION GRAPHIQUE : ATELIER GRÈVE-VALLON - PHOTOS : PASCALE BEYER-OURIF, GUILLES MICHALLET - VILLE DE VILLEURBANNE - 2014 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

RÉNOVATION
DE FAÇADES

PLEIN POT SUR LA COULEUR !

DÉMARCHES
ET CONSEILS
POUR VOS TRAVAUX
DE RAVALEMENT

vi||eurbanne

vi||eurbanne

POURQUOI RÉNOVER ET METTRE EN COULEUR VOTRE FAÇADE ?

Propriétaires ou copropriétaires, en engageant des travaux de ravalement et de mise en couleur de vos façades, vous contribuez à la valorisation de votre patrimoine et à son entretien mais aussi à la qualité de votre cadre de vie.

Pour valoriser et entretenir votre bien

La reprise des façades est une nécessité pour répondre à l'usure du temps et aux dégâts occasionnés par les intempéries afin d'éviter des fissures, des traces d'humidité voire la chute d'éléments de la façade. Réalisé régulièrement, cet entretien a un impact direct sur la valeur de votre bien. Le Code de la construction et de l'habitation impose le bon état des façades et leur ravalement au moins tous les dix ans sur demande de la Ville. Les façades sur rue comme sur cour sont concernées ainsi que les pignons.

Pour contribuer à la qualité du cadre de vie et à l'embellissement de la ville

Vous bénéficiez gratuitement des conseils d'une coloriste, missionnée par la Ville, pour choisir la couleur des façades à rénover. Un embellissement par petites touches qui contribue à la beauté de votre rue, de votre quartier et de la ville dans son ensemble.

PENSEZ À ISOLER

Dans le cadre d'un ravalement de façades, pensez à l'isolation. La Ville vous aide à améliorer les performances thermiques de votre logement. Elle propose une contribution financière pour la réalisation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), un accompagnement technique et administratif ainsi que des conseils thermiques.



COMMENT RÉALISER VOS TRAVAUX ?

Vous bénéficiez gratuitement des conseils de la coloriste et d'une assistance technique tout au long de votre projet. Tous travaux nécessitent un permis de construire ou une déclaration préalable auprès des services de la Ville.

Effectuez les démarches administratives

auprès des services de la Ville qui détermineront, en fonction de votre projet, la procédure à suivre – déclaration préalable ou dépôt de permis de construire – et vous orienteront vers la coloriste conseil.

Contactez la coloriste conseil

pour un rendez-vous sur place afin de préciser votre projet et vos attentes. La coloriste procédera à une analyse du bâtiment, son architecture, son époque de construction, ses détails pittoresques et significatifs, son insertion dans le quartier et, plus largement l'histoire de la rue. Sur la base de cette analyse et du positionnement de votre bien dans la ville, des harmonies de couleur seront proposées. Des échantillons pourront être demandés au façadier pour faire votre choix. Une assistance technique, sur la qualité des matériaux notamment, pourra être proposée au démarrage ou au cours du chantier.



COMMENT RÉUSSIR VOTRE MISE EN COULEUR ?

La couleur dans la ville est une question de justesse et d'harmonie. Une mise en couleur réussie obéit à un certain nombre de principes énoncés par la coloriste de la Ville.

Dosage et proportion

Toute couleur est belle en elle-même mais il existe des rapports colorés qui peuvent être inadaptés à l'architecture d'un site et à son histoire, ou encore à la cohérence d'ensemble. C'est pourquoi, la Ville privilégie une approche par quartier selon ses spécificités, respectant ainsi la complexité du territoire et son évolution.

Harmonie, blanc et contraste

Les harmonies de couleur se travaillent différemment selon le bâtiment et l'endroit où il se trouve. Garantie d'un bon vieillissement, les contrastes doivent être soignés car ils permettent de maintenir l'ambiance colorée malgré le temps et la pollution. Un bon contraste s'obtient à l'aide de différentes teintes de blanc qui n'est jamais utilisé pur.

Détails

Les éléments d'architecture, les encadrements, les corniches, les moulures et autres détails doivent être respectés ou restaurés avec attention.

Qualité

Privilégiez le bois ou le métal qui peuvent se repeindre (à l'inverse du PVC) pour les portes et fenêtres et pour le toit, des tuiles rouges fréquentes dans la région. La finition des enduits – grattée, talochée, frisée ou grésée – est privilégiée à l'inverse de l'écrasée peu esthétique et au vieillissement rapide. Les badigeons ou enduits à la chaux sont encouragés comme les peintures minérales ou produits naturels.

